Image not found or type unknown

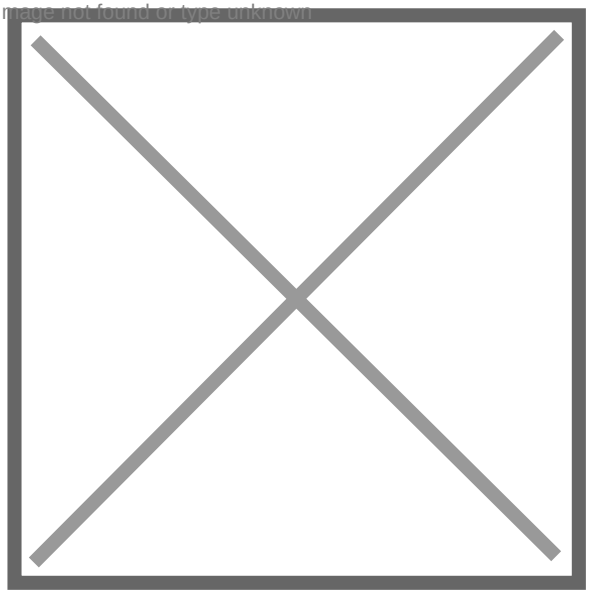

Voisine porte plainte sans preuve

Par **loloe69**, le **19/03/2013** à **09:37**

Bonjour,je vous explique mon problème une voisine avec qui je m'entendait très bien par le passé et qui du jour au lendemain c'est fâché pour une histoire de peinture.Il a quelque mois en arrière elle nous à envoyé une lettre de son amie qui est avocate comme quoi elle nous aurait prêté de l'argent se qui est faux,nous sommes partie voir avocat de notre mairie qui a dit qu'elle pouvait rien contre nous,donc on envoie tout dans les règles à son amie avocat car la lettre qu'elle nous avez envoyé d'après l'avocate qu'on est parti voir était pas dans les règles.Mais suprise il a quelque jours reçu coup de fil de gendarmerie pour audition par rapport à la voisine.Peut elle portait plainte comme sa lui chante?Elle nous à rien prêté donc rien contre nous.Que pensez vous que sa va se passé à la gendarmerie?Peut elle quelque chose contre nous?Aura t-il suite?J'ai jamais passé d'audition.Merci pour vos réponses.

Par **chaber**, le **19/03/2013** à **09:58**

bonjour

Il appartient à la voisine d'apporter la preuve de ce "prêt" par une reconnaissance de dette établie en bonne et due forme. En l'absence, ce peut même être considéré comme un don.

Par **loloe69**, le **19/03/2013** à **10:17**

bonjour
merci pour votre réponse non elle n'a pas de preuve vu qu'elle ne nous a jamais rien donné

ou prêté.Mais vu que son amie et avocate et qu'elle connait personne dans la police,je pense qu'elle se croit tout permis.J'espère que l'audition prouvera notre bonne fois et qu'elle sera classé sans suite.

Par **Lag0**, le **19/03/2013** à **14:04**

Bonjour,
Ce qui est étonnant, c'est que le non remboursement d'un prêt, si c'était vraiment le cas, n'est qu'un différent civil qui se règle donc par la saisie d'une juridiction civile.
Il n'y a pas là matière à plainte.
Si plainte il y a, il est à parier que c'est pour vol ou abus de confiance ou quelque chose du genre...

Par **loloe69**, le **19/03/2013** à **14:09**

au téléphone quand j'ai demandé au gendarme pour quoi c'était il ma dit votre voisine dit qu'elle vous à prêté argent que vous n'avez pas rendu

Par **Lag0**, le **19/03/2013** à **14:59**

Cela n'est pas, à lui seul, un motif pénal pour une plainte. Si plainte il y a, il faudra bien qu'elle soit qualifiée.

Par **loloe69**, le **19/03/2013** à **15:37**

ok ,merci a plus qu'a attendre d'ici 2 semaines

Par **loloe69**, le **03/04/2013** à **11:02**

Bonjour je reviens vers vous pour vous dire comment sa c'est passé,ayez j'ai passez l'audition qui à duré environ 30 minutes,il ma posé les questions habituelles.Sois disant elle a un témoin qui était dans une autre pièce quand sois disant j'ai dit que je rembourserai la somme quel dit m'avoir prêté elle va loin dans son invention.J'ai dit comment il peut avoir témoin sachant quel ma jamais rien prêté.Sa veut dire qu'elle peut dire à un ami tu peux être mon témoin.Enfin bref tout sa pour vous dire qu'on va faire un confrontation avec elle il verront sa personnalité et c'es contradiction.J'espère qu'après sa se terminera là et qu'elle nous laissera tranquille.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **loloe69**, le **22/04/2013** à **16:21**

Bonjour je reviens vers vous pour le final la semaine dernière nous avons eu la confrontation avec la voisine beaucoup de contradiction dans se quel avait raconté le commissaire sans est aperçu.Ah un moment même elle à élevez la voix contre le commissaire qui la vite remis à sa place.Tous sa pour vous dire que sa était classé sans suite.Mais d'un coup elle c'est mis a parlé de notre ainée de 7 ans qui est est un peu bougeons qu'elle allez contactez service sociaux je croix qu'elle a pas fini de trouvé des choses à nous reprochez.Elle veux aussi continué sur son histoire de sous le commissaire lui a dit pas en pénal et si vous passez autre voix sa vous coutera de l'argent elle lui a lancé à la figure c'est pas un soucis mon amie et avocate c'est gratuit pour moi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés